

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 2 DÉCEMBRE 2013**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***, tenue le lundi 2 décembre 2013, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron  
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc  
Siège numéro 3 : Louis Quevillon  
Siège numéro 4 : Michel Brisson  
Siège numéro 5 : Catherine Trickey  
Siège numéro 6 : Richard Boyer

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Serge Riendeau

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier

### ***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Serge Riendeau.

### ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Serge Riendeau référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour  
Seize (16) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013
6. Adoption de la liste des paiements et des chèques pour le mois de novembre 2013 au montant de 840 602,74 \$.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

7. Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports suivants :

8. Liste des paiements et des chèques en date du 28 novembre 2013

**Chèques : 752 373,71 \$ + Chèques annulés -551,88 \$**

**Paieement par débit direct : 88 780,91 \$**

**TOTAL : 840 602,74 \$**

**Chèques numéros 8925 à 9190**

➤ Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois d'octobre 2013 : 1 836 704 \$**

**Valeur au cours du mois d'octobre 2012 : 179 090 \$**

**Valeur pour l'année 2013 : 10 856 119 \$**

➤ Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2013

➤ Documents des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal;

➤ Embauche – Préposé aux loisirs au Service des loisirs et culture.

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

**G-1** Adoption du règlement numéro XXX-2013 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Des Épinettes, remplaçant et abrogeant le règlement numéro 193-2012

**G-2** Résolution pour les paiements de transferts (subventions)

**G-3** Renouvellement du mandat avec la Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil

**G-4** Signataires du compte bancaire de la Ville de Brownsburg-Chatham

**G-5** Amendement de la résolution numéro 02-01-22 – Modalité de paiement de la rémunération des membres du Conseil municipal

**G-6** Formation – Journée sur les développements législatifs et jurisprudentiels le 31 janvier 2014  
(370 \$, taxes non comprises)

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- G-7** Résolution de concordance – Règlements d'emprunt numéros 189-2012 et 194-2012  
(4 500 000 \$)
- G-8** Résolution de courte échéance - Règlements d'emprunt numéros 189-2012 et 194-2012  
(4 500 000 \$)
- G-9** Autorisation - Appels d'offres publics 2014
- G-10** Modification de la résolution numéro 13-10-351 – Entente de transaction et quittance
- G-11** Résolution d'engagement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de réduire le taux de la taxe foncière en 2016

### **COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

- RH-1** Demande de support financier de la Route des Arts – Édition 2014

### **LOISIRS & CULTURES**

- L-1** Adoption du règlement de tarification numéro 170-13-2013 modifiant le règlement 170-2010 – Tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les tarifs à l'usage des sentiers de ski de fond « La Randonnée » pour la saison hivernale 2013-2014, remplaçant et abrogeant le règlement numéro 170-08-2013
- L-2** Autorisation de mandater monsieur Jacques Labrosse pour la préparation et l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes du centre de ski de fond « La Randonnée » pour la saison hivernale 2013-2014
- L-3** Demande d'aide financière – Les Productions Coup D'chœur – concerts de Noël 2013
- L-4** Remerciement aux organisateurs du « Cross-country » tenu au Camping municipal – Édition 2013

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U.1** Avis de motion : Adoption du projet de règlement numéro 197-05-2013 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone A-138 à même une partie de la zone A-131 et d'y permettre l'usage « Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole » sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières
- U-2** Adoption du projet de règlement numéro 197-05-2013 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone A-138 à même une partie de la zone A-131 et d'y permettre l'usage « Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole » sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières
- U-3** Demande de changement de zonage – Usage à inclure dans la zone agricole A-131 afin de permettre l'usage « Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole » sous la classe d'usage « I2 » industriel léger et artisanal sans incidence environnementale

**Requérant : Monsieur André Montpetit pour et au nom de monsieur André Charlebois**

**Localisation : Lot 4 422 547 du cadastre du Québec**

**Nature : Usage à inclure dans la zone agricole A-131 afin de permettre l'usage « Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole » sous la classe d'usage « I2 » industriel léger et artisanal sans incidence environnementale**

- U-4** Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour exploiter un atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole sur le lot 4 422 547 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton (route 148)

## **TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

- T.P. 1** Autorisation de déneigement pour le tronçon du chemin Notman  
(3 434,57 \$, toutes taxes incluses)
- T.P. 2** Permis de voirie et raccordement routier – Demande d'autorisation et mandat de signature

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

8. *Correspondance*
9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*
10. *Varia*
11. *2<sup>ième</sup> période de questions*
12. *Levée de la séance*

13-12-397

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

7h01, la période des questions est ouverte.

*De à 7 h à 7 h 30 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Serge Riendeau, leur répond.*

13-12-398

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution numéro 13-11-371;

CONSIDÉRANT QU'au dernier paragraphe de la résolution numéro 13-11-371, il y a lieu de modifier le mot *janvier* pour *février*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le dernier paragraphe de la résolution numéro 13-11-371 est modifié pour le suivant, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

« QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne, monsieur le conseiller Louis Quevillon au titre de maire suppléant pour les mois de novembre 2013 à février 2014 ».

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2013 soit et est adopté avec la modification apportée.

Adoptée à l'unanimité

13-12-399

**ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de novembre 2013, au montant de 840 602,74 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports suivants :

- Liste des paiements et des chèques en date du 28 novembre 2013

**Chèques : 752 373,71 \$ + Chèques annulés -551,88\$  
Paiement par débit direct : 88 780,91 \$**

**TOTAL : 840 602,74 \$**

**Chèques numéros 8925 à 9190**

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois d'octobre 2013 : 1 836 704 \$  
Valeur au cours du mois d'octobre 2012 : 179 090 \$  
Valeur pour l'année 2013 : 10 856 119 \$**

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2013
- Documents des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
- Embauche – Préposé aux loisirs au Service des loisirs et culture

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

13-12-400

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2013 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES ÉPINETTES, REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2012**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Serge Riendeau, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendront compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une requête de la majorité des contribuables intéressés aux travaux de déneigement aux frais desdits contribuables du chemin Des Épinettes ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné soit avisé de procéder aux travaux de déneigement requis;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le présent règlement numéro 207-2013 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Des Épinettes, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent, à savoir :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 15 avril 2014, la Ville prendra à sa charge l'entretien partiel du chemin Des Épinettes. Les travaux suivants seront effectués :

Le déneigement pour un montant maximal de 750.00 \$, plus toutes les taxes applicables ;

### **ARTICLE 3**

Pour assumer les coûts de l'entretien partiel du chemin Des Épinettes, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2014;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Ville n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé;

### **ARTICLE 4**

Pour assumer les coûts de l'entretien partiel du chemin Des Épinettes, une tarification de 150 \$, plus toutes les taxes applicables ainsi que des frais d'administration de 15% seront imposés à chacun des cinq (5) propriétaires de maison et/ou chalet du chemin Des Épinettes. La liste de ces cinq (5) propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite;

### **ARTICLE 5**

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeubles qui bénéficient des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

### **ARTICLE 6**

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.



# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité, aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification sera ajoutée sur tous les soldes impayés.

## ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, M.A.P.  
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 12 novembre 2013  
Adoption du règlement : Le 2 décembre 2013  
Affiché et publié : Le 13 décembre 2013

---

### Annexe au règlement 207-2013

#### **LISTE DES RÉSIDANTS**

<b>Matricule</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse</b>
2766-98-5080	Vanderhoen Sonja Bracken Laird	18, Des Épinettes
2766-98-8157	Woods Elmer	17, Des Épinettes
2766-99-9827	Rivest Denis	14, Des Épinettes
2866-09-2883	Beaulieu Louise	10, Des Épinettes
2866-09-3520	Simard Yan	6, Des Épinettes

---

Adoptée à l'unanimité

13-12-401

#### **RÉSOLUTION POUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERTS (SUBVENTIONS)**

CONSIDÉRANT QU'une version révisée de la norme comptable sur les paiements de transferts (subventions) est entrée en vigueur à compter des exercices débutant le 1<sup>er</sup> avril 2012, soit à compter de 2013 pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a retenu les normes comptables qui font que les subventions promises ne sont pas autorisées tant que les crédits budgétaires annuels ne sont pas votés par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a affirmé que seuls les transferts exigibles dans l'année et autorisés par le Parlement peuvent être comptabilisés;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le *Ministère des Affaires municipales des régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT) demande également aux organismes municipaux d'appliquer rétroactivement ladite norme révisée;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de l'auditeur est de confirmer que les états financiers respectent les normes comptables et que l'auditeur n'émettra pas de réserve à son rapport si la Ville choisit de ne pas redresser les chiffres comparatifs,

CONSIDÉRANT QUE les états financiers doivent refléter fidèlement la situation financière de la Ville et être conformes aux normes PCGR,

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal recommande de rendre conforme les états financiers à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (subventions).

QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier, monsieur Serge Raymond, à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012.

QUE les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adoptée à l'unanimité

13-12-402

### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QUE les services bancaires offerts par la Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil à la Ville prendront fin le 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat de services bancaires avec la Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT l'offre de service du 13 novembre 2013 pour une durée de cinq (5) ans, à compter de la date de son acceptation;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun frais pour les services suivants : tous les dépôts incluant les sacs jetables, approvisionnement de monnaies au comptoir, émission de chèques, transferts de fonds, paiements des comptes d'utilités publiques via Accès D Affaires, cartes VISA Affaires Desjardins (allocations indemnisant les frais d'adhésions ou de renouvellements annuels), confirmation bancaire, et cetera;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts versés sur le solde moyen mensuel créditeur : TP – 2.25% avec solde compensatoire de 100 000 \$ au lieu de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de service présentée à la Ville de Brownsburg-Chatham ainsi que les termes de l'entente concernant les services bancaires de la Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil et autorise également l'entrée en vigueur de ladite entente, à compter du 2 décembre 2013 pour une durée de cinq (5) ans.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également monsieur le Maire, Serge Riendeau, ainsi que le directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente offre de service, notamment le contrat de services bancaires.

Adoptée à l'unanimité

13-12-403

### **SIGNATAIRES DU COMPTE BANCAIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE le libellé de la résolution numéro 13-05-151 autorisant les signataires du compte bancaire de la Ville de Brownsburg-Chatham, date du mois d'avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fonctions ont changé d'appellation depuis ce temps;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Que seuls les élus et les employés détenant les fonctions suivantes sont autorisés, à signer les chèques de la Ville de Brownsburg-Chatham, à savoir:

- Le Maire (monsieur Serge Riendeau);
- Les membres du Conseil municipal (madame Catherine Trickey, messieurs Yvan Caron, Pierre Leclerc, Louis Quevillon, Michel Brisson et Richard Boyer;
- Le Directeur général et greffier (monsieur René Tousignant);
- Le Trésorier (monsieur Serge R. Raymond); et
- L'assistante-trésorière (madame Josée Turpin);

QUE deux (2) signatures soient requises soit le Maire ou un conseiller (en priorité, le maire suppléant tel que nommé par résolution) ainsi que le trésorier ou l'assistante-trésorière ou le directeur général greffier.

Adoptée à l'unanimité

13-12-404

### **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 02-01-22 – MODALITÉ DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT l'article 24 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui prévoit que la rémunération fixée et l'allocation de dépenses prévue par ladite loi sont versées, par la municipalité, selon les modalités que le Conseil détermine par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de verser la rémunération et l'allocation de dépenses des élus, en vingt-quatre (24) versements annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham établit que la rémunération ainsi que l'allocation de dépenses fixées, par le règlement numéro 003-2000 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition, adoptée en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* seront versées par la Ville, en vingt-quatre (24) versements annuellement.

QUE la résolution numéro 02-01-022 soit amendée, en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-12-405

**FORMATION – JOURNÉE SUR LES DÉVELOPPEMENTS  
LÉGISLATIFS ET JURISPRUDENTIELS LE 31 JANVIER  
2014**

CONSIDÉRANT la pertinence des formations offertes par  
*l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ)*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de parfaire, en tout temps, la  
formation sur les développements législatifs et jurisprudentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'(ADGMQ) offre une formation d'une  
journée sur lesdits développements législatifs et jurisprudentiels, le  
31 janvier 2014, à Saint-Eustache, au montant de 370 \$, taxes non  
comprises;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris  
connaissance des documents transmis par le Directeur général et  
greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller  
Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et  
il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham,  
autorise le Directeur général et greffier, monsieur René  
Tousignant, à participer à ladite formation, le 31 janvier 2014, au  
montant de 370 \$, taxes non comprises.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham  
autorise le remboursement des frais de déplacement et  
d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur  
présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

13-12-406

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – RÈGLEMENTS  
D'EMPRUNT NUMÉROS 189-2012 ET 194-2012**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt  
suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux,  
la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite émettre une série  
d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de  
4 500 000 \$ :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
189-2012	1 233 330 \$
194-2012	3 266 670 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 500 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 décembre 2013.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil municipal autorise le trésorier, monsieur Serge Raymond, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière de la Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil, 570, rue Principale, Lachute (Québec) J8H 1Y7.

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 27 juin et le 27 décembre de chaque année.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le Maire, monsieur Serge Riendeau et le Trésorier, monsieur Serge Raymond.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que permis par la Loi, mandate CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

13-12-407

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE - RÈGLEMENTS  
D'EMPRUNT NUMÉROS 189-2012 ET 194-2012**

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 500 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 189-2012 et 194-2012, la Ville Brownsburg-Chatham doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total effectué de 4 500 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 189-2012 et 194-2012, la Ville Brownsburg-Chatham doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 27 décembre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **189-2012 et 194-2012**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-12-408

**AUTORISATION - APPELS D'OFFRES PUBLICS 2014**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres publics pour les contrats apparaissant sur la liste d'appels d'offres publics 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste d'appels d'offres publics 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer l'efficacité des activités relatives au lancement desdits appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues dans le cadre de tous les appels d'offres font l'objet d'une analyse et qu'une recommandation est toujours acheminée au Conseil de ville pour chacun des appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de ville peuvent demander à consulter lesdits appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE LE Conseil municipal autorise pour l'année 2014 le lancement des appels d'offres décrits sur ladite liste d'appels d'offres 2014.

QUE la liste d'appels d'offres 2014 fasse partie intégrante de ladite résolution comme si au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité

*Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Pierre Leclerc s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.*

13-12-409

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-10-351 – ENTENTE DE TRANSACTION ET QUITTANCE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 13-10-351, adoptée le 2 octobre 2013, afin de préciser le libellé du dernier paragraphe de celle-ci. Ainsi. La résolution numéro 13-10-351 sera abrogée et remplacée par la présente;

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire projeté sur les lots 4 236 060 et 4 236 104 (*Domaine La Sucrierie*);



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE la vente par la Société de développement de Brownsburg-Chatham à la Ville de Brownsburg-Chatham est inscrite au rôle foncier mais fait l'objet d'une pré inscription déposée par la compagnie « Trans-Canada Finance Corp »;

CONSIDÉRANT QUE ce litige dure depuis plusieurs mois et qu'il risque de perdurer encore plusieurs mois, empêchant ainsi une vente net de tout litige;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public pour la vente de ces terrains fait par le système S.E.A.O;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions ont été rejetées faute de conformité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de transaction déposée par la compagnie « Trans-Canada Finance Corp. » déposée aujourd'hui le 2 octobre 2013, permettrait de vendre les deux lots (*Domaine de la Sucrierie*) à cette compagnie pour la somme de 650 000 \$ et de régler définitivement le litige de la pré inscription déposée par « Trans-Canada Finance Corp. » sur ces lots.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de transaction de la compagnie « Trans-Canada Finance Corp. » selon les termes et conditions décrits.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Serge Riendeau ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer le contrat notarié de cette transaction ainsi que l'entente promoteur encadrant le projet de développement. L'entente promoteur devra être signée par les deux (2) partis dans un délai maximal de six (6) mois, et ce, suivant la signature du contrat notarié de l'acquisition de la propriété.

QUE la résolution numéro 13-10-351 est abrogée et remplacée par la présente.

Adoptée à l'unanimité

*Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Pierre Leclerc reprend son siège à la table des délibérations.*

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-12-410

**RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE RÉDUIRE LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE EN 2016**

CONSIDÉRANT QUE la taxe spéciale pour rembourser sur cinq (5) ans le déficit cumulé en 2010 se termine en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à prendre toutes les mesures possibles pour que le taux de taxe foncière 2016 soit réduit.

Monsieur le conseiller Richard Boyer le vote :

Pour :           Monsieur le conseiller Pierre Leclerc;  
                  Monsieur le conseiller Michel Brisson.

Contre :        Monsieur le conseiller Yvan Caron;  
                  Monsieur le conseiller Louis Quevillon;  
                  Madame la conseillère Catherine Trickey;  
                  Monsieur le conseiller Richard Boyer.

Rejetée

**COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

13-12-411

**DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DE LA ROUTE DES ARTS – ÉDITION 2014**

CONSIDÉRANT QU'une demande de support financier de la Route des Arts nous a été présentée;

CONSIDÉRANT QUE ce support financier se veut sous forme d'achat de publicité pour la brochure 2014 de la Route des Arts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs options sont offertes selon le format de la publicité choisie;

CONSIDÉRANT QUE l'édition de 2014 soulignera le 15<sup>e</sup> anniversaire de la Route des Arts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a supporté cet organisme depuis les quatre dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

Que la Ville de Brownsburg-Chatham achète une publicité à 200 \$ qui sera incluse à la brochure 2014 de la Route des Arts. Cette publicité est d'une grandeur de 5/8 Po de haut par 31/4 de large. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-311 pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

### **LOISIRS & CULTURES**

13-12-412

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-13-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 170-2010 – TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y REVOIR LES TARIFS À L'USAGE DES SENTIERS DE SKI DE FOND « LA RANDONNÉE » POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014, REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-08-2013**

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir de nouveaux tarifs pour y revoir les tarifs relatifs à l'usage des sentiers de ski fond « La Randonnée » en 2013-2014;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-2010 de remplacer et d'abroger le règlement numéro 170-08-2012;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors d'une séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 12 novembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Serge Riendeau, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1**

Il est nécessaire de modifier les tarifs appliqués pour la saison hivernale 2012-2013 pour les tarifs relatifs à l'usage des sentiers de ski de fond « La Randonnée » pour la saison hivernale 2013-2014.

### **ARTICLE 2 :            *TARIFICATION - IMPOSITION***

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés sans les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement modifie les articles 4.1 du règlement 170-2010 en le remplaçant par le suivant :

#### **4.1 Centre de ski de fond « La Randonnée »**

### **TARIFICATION – SKI DE FOND « LA RANDONNÉE » 2013-2014 :**

#### **PASSE ANNUELLE (ski de fond et raquette)**

Familiale (2 adultes 2 enfants) :	75 \$
Individuelle :	50 \$
Étudiants (13 à 17 ans)	40 \$
60 ans et plus :	40 \$

#### **PASSE ANNUELLE (raquette seulement)**

Familiale (2 adultes 2 enfants) :	40 \$
Individuelle :	25 \$
Étudiants (13 à 17 ans)	20 \$
60 ans et plus :	20 \$

#### **PASSE QUOTIDIENNE (ski de fond et raquette)**

60 ans et plus :	5 \$
Adulte (18ans et plus)	7 \$
Étudiant (13-17 ans)	2 \$
Enfant (12 ans et moins)	Gratuit
Groupe (10 personnes et plus)	5 \$ / par personne

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

PASSE QUOTIDIENNE (raquette seulement)

60 ans et plus :	4 \$
Adulte (18ans et plus)	5 \$
Étudiant (13-17 ans)	2 \$
Enfant (12 ans et moins)	Gratuit
Groupe (10 personnes et plus)	4 \$ / par personne

FORFAIT FAMILLE JOURNALIER SKI DE FOND  
(2 adultes et 2 enfants)

Inclus : Location d'équipement (4) et passes quotidiennes (4) :  
35 \$

FORFAIT FAMILLE JOURNALIER RAQUETTE  
(2 adultes et 2 enfants)

Inclus : Location d'équipement (4) et passes quotidiennes (4) :  
25 \$

**ARTICLE 4 :**

Le présent règlement amende le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, remplace et abroge également le règlement numéro 170-08-2013 notamment pour y revoir les tarifs relatifs à l'usage des sentiers de ski de fond « La Randonnée » pour la saison hivernale 2013-2014.

**ARTICLE 5 :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, M.A.P.  
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 12 novembre 2013
Adoption du règlement :	Le 2 décembre 2013
Affiché et publié :	Le 13 décembre 2013

Adoptée à l'unanimité

13-12-413

**AUTORISATION DE MANDATER MONSIEUR JACQUES  
LABROSSE POUR LA PRÉPARATION ET L'ENTRETIEN  
DES PISTES DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES DU  
CENTRE DE SKI DE FOND « LA RANDONNÉE » POUR  
LA SAISON HIVERNALE 2013-2014**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham opère le centre de ski de fond « La Randonnée »;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir des sentiers de ski de fond et de raquettes de qualités et sécuritaires à ses usagés;

CONSIDÉRANT QUE le traçage des pistes de ski de fond demande une expertise particulière et que celui-ci doit être effectué tous les jours incluant les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des sentiers demande des travaux d'entretien, et ce, plusieurs semaines avant la tombée de la neige;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Labrosse offre ses services afin de préparer les sentiers, tracer et entretenir la machinerie nécessaire et que ses connaissances dans ce domaine sont reconnues par la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Labrosse aura notamment comme mandat de former un employé municipal pour la préparation et l'entretien du Centre de ski de fond « La Randonnée »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service loisirs et culture à mandater monsieur Jacques Labrosse pour la préparation des sentiers, le traçage, la formation d'un employé municipal ainsi que l'entretien de la machinerie requise à la réalisation de ses fonctions.

QUE le Conseil municipal autorise monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier, à signer la lettre d'entente numéro .08 proposée par le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4487 qui fera en sorte d'autoriser un tiers à procéder au traçage et à l'entretien des pistes de ski de fond du centre « La Randonnée ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de prévoir un montant forfaitaire de 1 500 \$ pour les services de monsieur Jacques Labrosse, provenant du budget entretien et réparation terrains ski de fond « La Randonnée » au poste budgétaire numéro 02-716-00-522.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-12-414

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES PRODUCTIONS  
COUP D'CHŒUR – CONCERTS DE NOËL 2013**

CONSIDÉRANT QUE les Productions Coup D'Choeur sollicitent une aide financière afin de présenter des concerts de Noël au profit, notamment de la paroisse Sainte-Trinité;

CONSIDÉRANT QUE ces concerts auront lieu à l'Église Saint-Louis-de-France et ainsi qu'à l'Église Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci répondent aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière aux Productions Coup D'Choeur, au montant de 500 \$, et ce, à même le budget 2013 : contributions organismes – subventions et dons au poste budgétaire numéro 02-701-00-959.

Adoptée à l'unanimité

13-12-415

**REMERCIEMENT AUX ORGANISATEURS DU « CROSS-  
COUNTRY » TENU AU CAMPING MUNICIPAL –  
ÉDITION 2013**

CONSIDÉRANT la tenue, le 18 octobre dernier, du traditionnel « Cross-country » au Camping municipal de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT le succès de cet événement qui rassemble plus de 380 jeunes des écoles francophones d'Argenteuil ainsi que de l'école anglophone Grenville Elementary;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite encourager la tenue d'événements de caractères sportifs sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Chef du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham remercie tous les organisateurs, bénévoles et parents qui ont contribué au succès de cet événement et félicitent particulièrement les participants de l'école Saint-Philippe de leur magnifique performance lors de cet événement.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à supporter les organisateurs pour la prochaine édition soit, en 2014.

Adoptée à l'unanimité

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**MOTION**

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-05-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE A-138 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-131 ET D'Y PERMETTRE L'USAGE « ATELIER D'USINAGE ET DE RÉPARATION DE MACHINERIE AGRICOLE ET NON AGRICOLE » SOUS INDUSTRIEL LÉGER ET ARTISANAL SANS INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE (I2) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-12-416

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-05-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE A-138 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-131 ET D'Y PERMETTRE L'USAGE «ATELIER D'USINAGE ET DE RÉPARATION DE MACHINERIE AGRICOLE ET NON AGRICOLE» SOUS INDUSTRIEL LÉGER ET ARTISANAL SANS INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE (I2) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 décembre 2013;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de créer une nouvelle zone agricole A-138 à même une partie de la zone agricole A-131 et d'y permettre l'usage «Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole», sous la classe d'usage Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2);

Attendu que la requête d'amendement vise à autoriser l'usage autre que l'agriculture exclusivement sur le site du lot 4 422 547 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone de agricole A-138 à même une partie de la zone A-131, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

**ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant une grille pour la nouvelle zone A-138 et en y édictant tous les usages d'une zone agricole et en y ajoutant l'usage «Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole » sous la classe d'usage « I2 – Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale » et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», une note (3) à la suite de la note (2) et se lisant comme suit :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

«(3) : I 201 : Uniquement autorisé l'usage d'atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole».

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, M.A.P.  
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 2 décembre 2013
Adoption du projet :	Le 2 décembre 2013
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet :	
Adoption du Règlement :	
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

13-12-417

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – USAGE À INCLURE DANS LA ZONE AGRICOLE A-131 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « ATELIER D'USINAGE ET DE RÉPARATION DE MACHINERIE AGRICOLE ET NON AGRICOLE » SOUS LA CLASSE D'USAGE « I2 » INDUSTRIEL LÉGER ET ARTISANAL SANS INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage présentée et qui fait l'objet de discussion entre les membres du comité;

ATTENDU QUE la requête d'amendement vise à permettre « Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole » sous la catégorie d'usage (I2) Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement vise à autoriser un usage autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE l'usage visé sera exercé sur le lot 4 422 547 du cadastre du Québec se trouvant sur la route du Canton et situé dans la zone agricole A-131;

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QU'à la grille des spécifications des usages et des normes seul l'usage «Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole» sera exclusivement autorisé et non pas tous les usages compris dans la catégorie d'usage (I2) Industriel léger et artisanal sans incidence environnementale.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro changement de zonage afin de créer une nouvelle zone A-138 à même une partie de la zone A-131 et d'y permettre l'usage « Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole » sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Daniel Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la démarche de demande de changement de zonage afin de créer une nouvelle zone A-138 à même une partie de la zone A-131 et d'y permettre l'usage « Atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole » sous industriel léger et artisanal sans incidence environnementale (I2) et d'y édicter des dispositions particulières.

Adoptée à l'unanimité

13-12-418

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE SOIT POUR EXPLOITER UN ATELIER D'USINAGE ET DE RÉPARATION DE MACHINERIE AGRICOLE ET NON AGRICOLE SUR LE LOT 4 422 547 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON (ROUTE 148)**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation déposée par monsieur André Montpetit auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour exploiter un atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole sur le lot 4 422 547 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton (route 148);

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Montpetit a procédé à une offre d'achat conditionnelle à la décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour exploiter l'usage visant l'acquisition de cette parcelle de 5000,00 mètres carrés ayant déjà un bâtiment accessoire vacant;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de monsieur Montpetit est principalement effectuée à l'extérieur de la propriété compte tenu qu'il s'agit d'un atelier d'usinage mobile et de réparation;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment servira principalement à entreposer ses équipements et qu'occasionnellement, il y aura de la production sur place;

CONSIDÉRANT QUE l'atelier d'usinage mobile et de réparation du demandeur sert principalement à la réparation de machinerie agricole et occasionnellement à la réparation de machinerie non agricole;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est une propriété ayant une superficie de 5 000,00 mètres carrés et est enclavé par deux (2) rues sur trois (3) façades et que le lot voisin est déjà construit et que bien qu'il soit présentement vacant, était utilisé comme bureau de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est de faible superficie et a des dimensions ne favorisant pas l'exploitation agricole ni sa remise en culture;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir les documents exigés par la réglementation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour exploiter un atelier d'usinage et de réparation de machinerie agricole et non agricole sur le lot 4 422 547 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton (route 148).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène  
du milieu))**

13-12-419

**AUTORISATION DE DÉNEIGEMENT POUR LE  
TRONÇON DU CHEMIN NOTMAN**

CONSIDÉRANT la requête obtenue de la part des citoyens résidants sur le tronçon privé du bout du chemin Notman, dans le secteur numéro trois (3);

CONSIDÉRANT QUE le chemin Notman était public, sur 254 mètres à partir du chemin MacDougall, (lot 975-50), mais privé sur une portion de 707 mètres (lot 976-16), et ce, pour se terminer en rond-point non aménagé conforme;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de la surface de roulement est en grande majorité de 7,6 mètres, quel que soit le tronçon;

CONSIDÉRANT QUE la route est de gravier et que le seul endroit pour la niveleuse de revenir sur ces pas est de parcourir le chemin en entier;

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-005279-087, suite à l'abandon de certaines parcelles par des entités privées au bien de la Ville de Brownsburg-Chatham, dont le tronçon identifié numéro 976-16 fait parti;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés au déneigement d'une longueur supplémentaire de 707 mètres, par le biais de l'entrepreneur du secteur, représentent un montant de 4 225,00 \$ par kilomètre pour la saison 2013-2014, plus les taxes, donc 2 987,10 \$, plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le déneigement du tronçon du chemin Notman, identifié par le numéro de lot 976-16, pour une longueur additionnelle de 707 mètres, le tout pour un montant, pour la saison 2013-2014, de 3 434,57 \$, incluant toutes les taxes applicables;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service des travaux publics à confirmer l'ajout du tronçon à même le contrat octroyé auprès de l'entreprise « T&W Seale » pour le déneigement des voies de circulation, dans le secteur numéro trois (3).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-12-420

**PERMIS DE VOIRIE ET RACCORDEMENT ROUTIER –  
DEMANDE D'AUTORISATION ET MANDAT DE  
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour intervenir sur les routes entretenues par ledit ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2014 et qu'il autorise la personne responsable du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

***INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL***

---

***VARIA***

***2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 20 h 11 à 20 h 35 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Serge Riendeau, leur répond.*

**13-12-421**

***LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE***

À 20 h 45 il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer et appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Serge Riendeau  
Maire

---

René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier